#### SÉANCE ORDINAIRE 14 OCTOBRE 2009

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 14 octobre 2009, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton (Lac-Etchemin) **Mario Pouliot** (Sainte-Aurélie) **Richard Turcotte** (Saint-Benjamin) Adélard Couture (Saint-Camille) (Saint-Cyprien) **Ronald Gosselin Marcel Morissette** (Sainte-Justine) Suzanne C. Guenette (Saint-Louis) René Leclerc (Saint-Luc) Marielle Lemieux (Saint-Magloire) Pierre Poulin (Saint-Prosper)

**Rock Carrier** (représentant de Sainte-Rose-de-Watford)

**Denis Boutin** (Sainte-Sabine) **Daniel Gagné** (Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur Hector Provençal, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

### 1.0 <u>OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>:

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du Conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

#### 2009-10-01 2.0 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2009 et suivi.
- 4.0 Dépôt du compte-rendu du comité administratif du 30 septembre 2009.
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :
  - 5.1 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Cyprien;
  - 5.2 Certificat de conformité, Municipalité de Sainte-Justine;
  - 5.3 Gestion des cours d'eau : suivi de la rencontre du 29 septembre;
  - 5.4 Demande de modification au schéma d'aménagement, Municipalité de Sainte-Rose.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :
  - 6.1 Politique culturelle révisée;
  - 6.2 Fonds de soutien aux territoires en difficulté : contrat de prolonga-
- 7.0 Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu).
- 8.0 Affaires courantes :
  - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
  - 8.2 Poste d'opérateur du centre de traitement (recommandation du CA);
  - 8.3 Poste de secrétaire et préposée à l'administration (recommandation du CA);

- 8.4 Demandes de contribution (recommandations du CA);
- 8.5 Portrait des actions du plan de mise en œuvre (schéma incendie);
- 8.6 Respect du nom du territoire de la MRC par nos partenaires;
- 8.7 Nomination au comité culturel.
- 9.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).
- 10.0 Administration:
  - 10.1 Liste des comptes à payer;
  - 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 11.0 Correspondance et communications.
- 12.0 Varia:
  - 12.1 Immigration.
- 13.0 Période de questions.
- 14.0 Clôture de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

# 2009-10-02 3.0 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2009 ET SUI-</u>VI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procèsverbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2009 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

# 4.0 <u>DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU</u> 30 SEPTEMBRE 2009 :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

On note qu'une précision doit être apportée au point 8 du compte-rendu de la réunion du comité administratif afin de bien comprendre que lorsqu'on y traite de la formation des officiers, il s'agit des officiers en sécurité incendie.

### 5.0 <u>DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU</u> TERRITOIRE :

#### 5.1 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Cyprien :

# 2009-10-03 <u>Certificat de conformité relatif aux règlements nos 276-09, 277-09 et 278-09 de la Municipalité de Saint-Cyprien</u>:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien a adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2009, les règlements nos 276-09 (modification du plan d'urbanisme no 264-07), 277-09 (modification du règlement de zonage no 262-07) et 278-09 (modification du règlement de lotissement no 261-07);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien aux nouvelles dispositions du règlement no 92-09 de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins et ce conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 276-09, 277-09 et 278-09, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 5.2 Certificat de conformité, Municipalité de Sainte-Justine :

#### 2009-10-04

# <u>Certificat de conformité relatif aux règlements nos 98-09, 99-09 et 100-09 de la Municipalité de Sainte-Justine :</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2009, les règlements nos 98-09 (modification du plan d'urbanisme no 74-07), 99-09 (modification du règlement de zonage no 76-07) et 100-09 (modification du règlement de lotissement no 78-07);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine aux nouvelles dispositions du règlement no 92-09 de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins et ce conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 98-09, 99-09 et 100-09, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 5.3 Gestion des cours d'eau : suivi de la rencontre du 29 septembre :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, rappelle aux membres du Conseil des maires les objectifs de la rencontre du 29 septembre dernier relativement à la gestion des cours d'eau. À la suite de la présentation des informations livrées à cette rencontre, il a été convenu que la MRC et les municipalités devaient se doter d'outils législatifs adaptés à notre réalité.

Un comité technique a été formé pour préparer un projet de politique et de règlement pour encadrer nos interventions en matière de cours d'eau. Une première rencontre est prévue le 20 octobre. Les membres de ce comité sont : Gilles Vézina, directeur général de la Municipalité de Sainte-Justine, Simon Roy, inspecteur à la Municipalité de Lac-Etchemin, Éric Guenette et Yvon Lacombe de la MRC.

Monsieur Lacombe entend déposer un projet de politique et de règlement d'ici la fin de l'année 2009.

# 5.4 <u>Demande de modification au schéma d'aménagement, Municipalité de Sainte-Rose</u>:

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les maires que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a transmis à la MRC une résolution par laquelle il demande une modification du schéma d'aménagement. La modification souhaitée est un agrandissement du périmètre urbain pour accueillir de nouveaux usages industriels.

Par la même occasion, monsieur Lacombe demande aux maires, si besoin est, de lui transmettre toute autre demande de modifications dans les meilleurs délais. Un projet de règlement devrait être préparé pour l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Rose sous peu.

#### 6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD:

### 6.1 Politique culturelle révisée :

Madame Arianne Labonté, responsable du dossier de la culture au CLD, fait un bref retour sur le document déjà transmis aux membres du Conseil relatif à la révision de la *Politique culturelle de la MRC*. Ce document révisé devrait faire l'objet d'une approbation par le Conseil des maires en décembre prochain. Un document préliminaire sur le plan d'action découlant de cette politique devrait alors être déposé.

# 2009-10-05 6.2 <u>Fonds de soutien aux territoires en difficulté : contrat de prolongation</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX ET RÉSOLU

QUE le préfet, monsieur Hector Provençal soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, le *Contrat de diversification et de développement* à intervenir entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC des Etchemins dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté; ce contrat modifiant et remplaçant celui intervenu entre les parties le 9 août 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 7.0 <u>DOSSIERS DU PACTE RURAL</u>:

### 2009-10-06 Rapport d'activités 2002-2007 – Explications :

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu 1 060 166 \$ comme enveloppe dans le cadre du Pacte rural 2002-2007;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a investi la totalité de cette somme de 1 060 166 \$ dans différents projets, tel que listé dans la reddition de comptes 2002-2007;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a été remboursée d'une somme de 13 820\$ par le Comité du Patrimoine de Sainte-Rose-de-Watford car l'organisme a cessé ces activités;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 13 820\$ a été allouée une deuxième fois à deux projets émanants de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le rapport final d'activités 2002-2007 du Pacte rural, lequel rapport a été transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la somme additionnelle de 17 193\$ investie dans différents projets provient des intérêts générés par les sommes reçues du ministère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 2009-10-07 Reddition de compte 2008, Pacte rural :

Suite au dépôt du rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le rapport annuel d'activités 2008 du Pacte rural, lequel rapport doit être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'aucune modification n'a été apportée au Plan de travail du Pacte rural 2007-2014;

QUE la présente résolution annule et abroge la résolution #2009-08-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **8.0 AFFAIRES COURANTES**:

# 8.1 <u>Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions</u>:

Monsieur le préfet fait part de diverses réunions et rencontres tenues au cours du dernier mois.

# 2009-10-08 8.2 <u>Poste d'opérateur du centre de traitement (recommandation du CA)</u>:

Suite à l'appel de candidatures effectué selon les dispositions de la convention collective, monsieur Sylvain Royer, actuel remplaçant de monsieur Camille Gosselin qui a récemment avisé de sa démission, a déposé son offre de services pour le poste d'opérateur du centre de traitement de boues de fosses septiques. CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par monsieur Sylvain Royer et la recommandation formulée par les membres du comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise l'embauche de monsieur Sylvain Royer à titre d'opérateur régulier du Centre de traitement des boues de fosses septiques, sur base saisonnière, et selon les autres dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 2009-10-09

# 8.3 <u>Poste de secrétaire et préposée à l'administration (recommandation du CA)</u>:

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches actuelles et à venir à l'administration et au sein des différents services de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif formulée à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la prolongation de l'embauche de madame Marie-Josée Fontaine pour l'année 2010, à titre de secrétaire et préposée à l'administration, comme salariée sans permanence, selon son classement actuel et les autres dispositions de la convention collective; la prolongation de l'embauche de cette salariée devant être d'une moyenne de 4 jours par semaine pour l'année 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

# 8.4 <u>Demandes de contribution (recommandations du CA)</u>:

#### **<u>Centre jeunesse Chaudière-Appalaches</u>**:

Objet de la demande : Commandite pour la semaine de reconnaissance des familles d'accueil du territoire de Chaudière-Appalaches.

Suite à l'analyse du comité administratif, les membres du Conseil des maires conviennent qu'il n'appartient pas au milieu municipal de contribuer à cette activité puisque cet organisme relève du secteur de la Santé et des Services sociaux.

#### Les Internationaux de traîneau à chiens du Canada (2010) :

2009-10-10

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande effectuée par le comité administratif et la recommandation formulée par ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le versement d'une somme de mille dollars (1 000\$) à cet organisme pour la tenue de l'édition 2010 des Internationaux de traîneau à chiens, soit la même somme que pour l'année 2008; la contribution supplémentaire pour le Championnat mondial tenu en 2009 ayant été présentée comme spéciale et non récurrente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin :

Comme lors des demandes antérieures de la Fondation et selon la politique déjà adoptée, la MRC ne peut contribuer à la campagne annuelle de cette fondation puisque les municipalités et les citoyens sont déjà directement sollicités.

#### Association de Chasse et Pêche du Lac Abénaquis :

Objet de la demande : Soutien à la Semaine de la relève, hiver 2010.

2009-10-11

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande effectuée par le comité administratif et la recommandation formulée par ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le versement d'une somme de cinq cent dollars (500\$) à l'Association Chasse et Pêche du Lac Abénaquis pour la tenue de la Semaine de la relève, édition 2010, soit la même somme que pour l'année 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### 2009-10-12 8.5 <u>Portrait des actions du plan de mise en œuvre (schéma incendie)</u>:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve le portrait des actions du plan de mise en oeuvre du schéma incendie déposé par monsieur Sylvain Poulin, chargé de projet, avec la collaboration du comité de sécurité incendie, incluant les actions à réaliser et les demandes de délais devant être déposées au ministère de la Sécurité publique pour la réalisation de certaines de ces actions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

# 2009-10-13 <u>Respect du nom du territoire de la MRC par nos partenaires</u>:

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'associe à plusieurs partenaires de la région et compte maintenir et même accroître ce partenariat régional;

CONSIDÉRANT QU'il est heureux de constater que ces partenaires associent de plus en plus le nom de notre MRC à leurs activités et à leur nom lui-même;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate par ailleurs que divers intervenants omettent l'utilisation du pluriel dans la désignation des Etchemins comme entité géographique dont le nom tire son origine d'une nation;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie précise en effet que « la MRC des Etchemins emprunte son nom à la nation amérindienne des Echemins, plus ou moins distincte de celle des Abénaquis »;

CONSIDÉRANT QUE cette précision de la *Commission de toponymie* référant à une nation dicte par conséquent la nécessité du respect de la langue française relative à l'utilisation du pluriel des noms propres s'ils désignent des nations, ce qui est le cas pour le nom de la MRC des Etchemins tel qu'approuvé par la *Commission de toponymie*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires sont conscients que la *Commission de toponymie* n'a pas autorité sur la façon d'utiliser le nom de la MRC lors de la création d'un corporation ou association;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins souhaite que les intervenants et nos partenaires associant à leur nom celui de notre MRC, comme entité géographique, soient informés de l'origine du nom de la MRC tel qu'approuvé par la *Commission de toponymie*, et que cette désignation dicte l'utilisation du pluriel dans l'utilisation du nom du territoire de la MRC, de la manière décrite au préambule de la présente résolution;

QUE le Conseil des maires ne souhaite pas occasionner de frais particuliers à ces partenaires par une modification à leur nom, invitant plutôt ces derniers à profiter d'une modification à la charte de l'organisation (s'il y a lieu), ou d'une prochaine réimpression de documents si cet organisme ou association ne dispose pas d'un nom approuvé par un tiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### 2009-10-14 8.7 <u>Nomination au comité culturel</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE ET RÉSOLU

QUE madame Pauline Paré de Saint-Prosper soit nommée membre du Comité culturel de la MRC en remplacement de monsieur Michel Bélanger.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### 9.0 <u>DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET REN-</u> CONTRES (S'IL Y A LIEU) :

### **Etchemins en forme:**

Madame la mairesse Suzanne Guenette, représentante de la MRC au sein de *Etchemins en forme*, note que malgré les efforts déployés dans le cadre de ce projet, on doit malheureusement constater la faible participation des jeunes.

Le comité ne compte toutefois pas renoncer à son objectif et assurera une relance auprès de cette clientèle particulièrement visée.

Des échanges sur le sujet, on note qu'il est important d'approcher la clientèle "jeunes" en les rejoignant dans leur propre milieu et leurs propres activités.

#### 10.0 ADMINISTRATION:

# 2009-10-15 10.1 <u>Liste des comptes à payer</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 134 025,46\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

#### 11.0 <u>CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS</u>:

# 11.1 <u>Correspondance relative aux démarches concernant la clause « Buy American » du plan de relance des USA :</u>

Lettres accusant réception de notre résolution :

- Cabinet de monsieur J. Charest
- Bureau de madame D. Vien
- Cabinet de monsieur Clément Gignac
- Bureau de monsieur Steven Blaney
- Bureau de monsieur Maxime Bernier

Copies de résolutions concernant le même sujet :

- Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
- Municipalité de Saint-Magloire

# 11.2 <u>Correspondance relative aux démarches concernant la décision rendue</u> par la CSST sur les obligations lors d'interventions des pompiers :

Lettres accusant réception de notre résolution :

- Cabinet de monsieur Laurent Lessard
- Cabinet de monsieur David Whissell

# 11.3 <u>Francine Lavoie, présidente, Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin (GOBE)</u>:

Le groupe souhaite attirer l'attention de la MRC sur les impacts de l'implantation éventuelle d'un parc éolien au parc du Massif du Sud sur diverses espèces d'oiseaux, dont la Grive de Bicknell. On note que cet aspect est déjà considéré dans le cadre de ce projet.

#### 11.4 MRC de Bellechasse :

Copie de la résolution no 227-09 adoptée par le Conseil des maires de la MRC de Bellechasse à sa séance régulière du 16 septembre 2009 relativement au projet éolien au Massif du Sud et de la problématique de financement du Parc régional du Massif du Sud.

Suite aux discussions sur le sujet, les membres du Conseil des maires conviennent d'insister auprès de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune sur l'urgence d'une solution au problème de financement des opérations du Parc régional du Massif du Sud.

# 2009-10-16 <u>Parc régional du Massif du Sud, gestion du parc et projet éolien : demande de rencontre avec la ministre du MRNF</u> :

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et des Etchemins, gestionnaires du Parc régional du Massif du Sud, ont déjà clairement indiqué que la survie du Parc régional devait obligatoirement passer par la perception de revenus extraordinaires récurrents, les seuls revenus potentiels d'exploitation ne permettant pas d'en assurer non seulement le développement, mais la simple gestion courante;

CONSIDÉRANT QUE cet état de fait a déjà clairement été exprimé aux partenaires gouvernementaux (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère des Ressources naturelles et de la Faune), aux promoteurs du projet éolien devant se réaliser en majeure partie sur le territoire du Parc régional, ainsi qu'aux divers intervenants et aux citoyens de la région;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers sont engagés depuis plus d'un (1) an avec des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à l'effet que les MRC gestionnaires du Parc puissent bénéficier, de façon équitable, de revenus des baux actuels et à venir sur l'ensemble du territoire du Parc régional du Massif du Sud, pour en assurer non seulement sa survie, mais un réel développement qui soit de nature à assurer les retombées attendues pour la région;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'attention portée au dossier et la reconnaissance, par les interlocuteurs du MRNF, des besoins financiers du parc, aucune réponse officielle n'a été rendue à ce sujet, plaçant les gestionnaires du Parc devant une décision imminente et définitive à prendre concernant l'avenir du Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires gouvernementaux ont par ailleurs demandé que soit réalisée une révision du Plan d'aménagement du Parc régional, et de toute réglementation concordante, afin de tenir compte d'un éventuel projet éolien à l'intérieur des limites du parc;

CONSIDÉRANT de plus que des représentants de Saint-Laurent Énergies ont, pour leur part, demandé l'appui de la MRC des Etchemins relativement au projet éolien;

CONSIDÉRANT QUE, devant l'impasse actuelle sur l'avenir du Parc régional, les membres du Conseil des maires de la MRC des Etchemins ne peuvent signifier quelque position que ce soit en regard du projet éolien proposé à Hydro Québec par le consortium Saint-Laurent Énergies et devant se réaliser en très grande partie sur le territoire du Parc régional du Massif du Sud, et principalement sur sa partie comprise dans les limites de la MRC des Etchemins;

### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins insiste pour que se tienne de façon urgente la rencontre récemment demandée par les préfets des MRC de Bellechasse et des Etchemins avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, concernant l'aboutissement des pourparlers tenus avec des représentants de ce ministère concernant la gestion et le financement du Parc régional du Massif du Sud;

ET QUE les dirigeants du consortium Saint-Laurent Énergies soient aussi informés de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### 11.5 MRC du Haut-Richelieu:

Copie de résolution demandant à Industrie Canada de réserver aux fins du déploiement de services internet sans fil pour les municipalités et communautés rurales, une partie des équipements analogiques, ainsi que certaines bandes de fréquences qui deviendront disponibles à compter de 2011. Toutes les chaînes de télévision canadiennes devant être converties au numérique en 2011, elles cesseront alors de diffuser sur les ondes hertziennes (codage analogique), ce qui libérera une partie de ces fréquences. Cette avenue permettrait aussi d'envisager un partage de réseaux d'antennes de télédiffusion. On note de plus, à la résolution, une meilleure qualité de transmission par cette solution comparativement aux technologies sans fil actuellement utilisées pour le service internet.

Un suivi sera fait à cette correspondance à la prochaine séance.

### 11.6 Laurent Lampron, directeur général, CRÉ Chaudière-Appalaches :

Résolution d'appui de la CRÉ aux projets soumis dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*. Pour notre territoire, cette résolution concerne les projets des municipalités de Saint-Prosper, Saint-Benjamin et Sainte-Aurélie. Correspondance déposée.

#### 2009-10-17 <u>Félicitations à monsieur Marcel Morissette – 25 ans</u>:

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME,

QU'une motion de félicitations soit formulée à l'endroit de monsieur le maire Marcel Morissette pour ses 25 années de services à titre d'élu municipal, monsieur Morissette ayant d'ailleurs été honoré à ce sujet lors du récent congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### 12.0 <u>VARIA</u>:

#### 2009-10-18 12.1 <u>Immigration</u>:

Madame la mairesse Marielle Lemieux attire l'attention des membres du Conseil sur l'actuelle fragilité du dossier « Immigration » dans Les Etchemins, compte tenu de la lenteur de la mise en opération de *l'Entente spécifique sur l'immigration en Chaudière-Appalaches* . Compte tenu de cette entente régionale, les organismes porteurs du dossier immigration comme le CJE des Etchemins ne peuvent plus s'adresser directement au ministère de l'Immigration pour l'obtention d'un financement pour la poursuite de ce dossier, et il semble que la CRÉ ne soit pas prête à recevoir quelque demande que ce soit dans le cadre de l'*Entente spécifique*.

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement entre le Carrefour jeunesse emploi des Etchemins (CJEE) et le ministère de l'Immigration est terminé depuis septembre dernier et qu'il est nécessaire que le milieu puisse bénéficier de la poursuite d'un soutien pour la bonne marche du dossier « Immigration » dans Les Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires mandate le comité administratif pour faire le point sur cette situation avec le Carrefour Jeunesse Emploi et d'appuyer, au besoin, les démarches devant être entreprises, s'il y a lieu, avant la prochaine session du Conseil des maires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### 12.2 <u>Félicitations et remerciements</u>:

Monsieur le maire Jean-Guy Breton adresse ses félicitations à la mairesse et aux maires qui ont été réélus par acclamation dans le cadre de la présente élection municipale : madame Marielle Lemieux et messieurs Hector Provençal, Ronald Gosselin et Denis Boutin; les autres membres du Conseil s'associant aux propos de monsieur Breton.

Monsieur le préfet adresse, au nom de tous les membres du Conseil des maires, ses remerciements aux 3 maires qui ont décidé de quitter la politique municipale pour leur contribution régionale à la MRC en plus de leur dévouement envers leur municipalité : messieurs Jean-Guy Breton, Marcel Morissette et Richard Turcotte.

# 13.0 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>:

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

# 2009-10-19 14.0 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

ET RÉSOLU	KEI (E EBEBEKE
QUE la présente séance soit levée à 22h10	). ADOPTÉE UNANIMEME
PRÉFET	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER